

Décision Générale colonial

Décision n° 450 10 mai 1948

n° 450 10

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 10 mai 1948
Numéro JO n° 5 du 31/05/1948	Date du numéro 31 mai 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est licencié de son emploi pour négligence grave dans son service, Daoud Boulale, commis administratif, 2° classe, 10° échelon, en service au cercle de Djibouti.